

# ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER  
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR  
 Directeur de l'éditorial PIERRE-PAUL NOREAU  
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

## Lâcheté collective



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Combien faudra-t-il de cas pathétiques comme celui d'André Bergeron et de Marielle Houle pour que le Canada fasse enfin un véritable débat sur l'euthanasie et le suicide assisté? Notre manque de courage collectif est tout aussi condamnable que le geste de celui qui tue par compassion.

Chaque fois qu'un nouveau cas est porté sur la place publique, il y a questionnement moral, éthique, médical, juridique dans les médias et dans la population. Les contraintes et les limites du droit canadien et du système de soins de santé sont relevées et exposées. Des comparai-

sions avec d'autres pays nous indiquent les voies que ceux-ci ont empruntées pour rendre les maladies incurables et la fin de vie plus douces pour les patients et leurs proches.

Après quelques jours d'attention et d'intérêt, nous passons à autre chose, à un autre sujet. Pas les personnes atteintes d'une maladie grave et leur famille qui veille sur elles au quotidien. Elles, elles sont laissées à leur dure réalité. Celle de survivre quand la maladie réduit un peu plus chaque jour ses capacités, ses activités, son autonomie. Celle d'apaiser la souffrance physique et morale d'un être cher et de lui prodiguer des soins. Celle de précipiter la fin par amour, par compassion, par refus de souffrir davantage, par délivrance, par désespoir, par lassitude.

Comme nous ne faisons rien entre deux drames, ceux-ci s'accumulent. L'automne dernier, Marielle Houle a aidé son fils Charles Fariola, souffrant de sclérose en plaques, à s'enlever la vie. La population a pu voir à la télé la démarche de Manon Brunelle, partie chercher la mort en Suisse. Plus tard, Marcel Tremblay s'est suicidé, faute de pouvoir compter sur un médecin pour mettre fin légalement à sa vie alourdie par une maladie pulmonaire incurable. La semaine dernière, c'est André Bergeron qui a asphyxié son épouse Marielle Houle. Atteinte de l'ataxie de Friedreich, celle-ci aurait demandé à son époux de lui éviter de vivre l'aggravation de sa maladie.

Combien de temps encore allons-nous laisser nos politiciens esquiver un sujet aussi important? Quand prendrons-nous une position réfléchie et claire, et mettrons-nous en place des lois, des mécanismes et des services pour que la maladie d'un proche ne conduise plus devant les tribunaux pour une accusation de meurtre?

À la suite du décès de Sue Rodriguez, cette femme à qui la Cour suprême a refusé en 1993 le recours au suicide assisté, le gouvernement fédéral a mandaté un comité sénatorial pour faire le point sur l'euthanasie et le suicide assisté. Celui-ci a conclu que le Canada pourrait prévoir dans le Code criminel une peine moins sévère pour un meurtre par compassion. Il a dit aussi qu'il fallait prioritairement améliorer les soins palliatifs offerts aux malades.

Or, un rapport d'étape sur la situation des soins palliatifs et des soins de fin de vie, déposé en juin, indiquait que le Canada était encore loin de cet objectif. Seulement 15 % des Canadiens peuvent espérer mourir dans la dignité et sans douleur, entourés de leurs proches et dans le milieu de leur choix. Pour les enfants malades, la proportion de « privilégiés » n'est que de 3,3 %. Bref, les politiciens n'ont pas eu le courage de mener un débat sur l'euthanasie et le suicide assisté, mais en plus, ils n'ont pas fait suffisamment pour diminuer l'attrait de la mort.

Comment s'étonner, dans ce contexte, qu'abrèger la vie apparaisse comme l'unique solution pour un malade et sa famille? Pourtant, bien des chercheurs et des organismes de prévention du suicide constatent que de bons soins, des services psychologiques et du soutien repoussent dans 90 % des cas l'idée de mettre fin à ses jours. Comme société, vieillissante de surcroît, nous devons redoubler nos efforts pour que de tels services soient disponibles dans toutes les régions.

Quant aux malades qui convoiteront toujours la mort, le législateur doit faire en sorte que ce soient des médecins, qui après un examen sérieux des cas et selon des critères bien balisés, enlèveront le dernier souffle de vie. C'est un geste trop lourd pour le laisser à la discrétion du malade et d'un proche.



### POINT DE VUE

## D'autres Aurore vivent parmi nous...

Jean-Pierre Hotte

Directeur général de l'Association des centres jeunesse du Québec

Le film *Aurore* est d'une actualité encore très présente: la loi du silence, l'hésitation à dénoncer l'insoutenable, ce qu'on ne veut pas voir ou entendre, ce qu'on ne veut pas croire. Dans l'histoire d'Aurore, tout le voisinage de la famille Gagnon se doutait que la maltraitance faite aux enfants devait cesser, mais personne n'avait osé agir. Il a fallu contrer l'Église, la peur et la tradition du « ça ne nous regarde pas » pour que certains finissent par bouger, malheureusement trop tard pour Aurore.

Encore aujourd'hui, malgré la Loi sur la protection de la jeunesse, certaines personnes hésitent à signaler la situation d'un enfant en détresse. Pour elles, s'introduire dans la vie privée fait partie des tabous, on craint les représailles, on a peur de causer plus de tort que de bien... Pourtant, c'est le silence qui permet que les abus se poursuivent.

Même après plusieurs décennies, l'histoire d'Aurore Gagnon soulève l'indignation. Plusieurs pensent qu'à notre époque, cette situation ne pourrait pas se reproduire. Malheureusement, encore beaucoup d'enfants vivent une souffrance physique et psychologique, (pas toujours des situations extrêmes comme celle d'Aurore), mais qui laissent néanmoins des séquelles graves et récurrentes. Il est vrai qu'aujourd'hui, ces enfants peuvent recevoir de l'aide soit de la part d'un organisme communautaire, du CLSC ou encore d'un centre jeunesse après que leur situation ait été signalée au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

Au cours de la dernière année, les centres jeunesse ont dû venir en aide à 943 enfants pour motif d'abus physiques. Des enfants qui reçoivent des coups, ce qui entraîne parfois des blessures graves, par des parents ou des proches qui ne contrô-



Encore beaucoup d'enfants vivent une souffrance physique et psychologique.

lent pas leur colère ni leurs gestes. Des enfants aux prises avec des parents qui ont besoin d'aide, qui ont souvent été victimes eux-mêmes de maltraitance et qui n'ont pas appris à maîtriser leur stress, leurs frustrations quand ils ne sont pas aux prises avec des problèmes graves de toxicomanie ou de santé mentale.

D'autres enfants sont signalés à la DPJ pour différents motifs parce qu'ils sont abusés sexuellement, négligés, abandonnés ou qu'ils manifestent des troubles de comportement. Tous ces enfants, ainsi que leurs parents, ont besoin d'aide et leur situation nécessite une intervention. Le phénomène s'amplifie. Les centres jeunesse, que chapeaute la DPJ, constatent une augmentation de signalements de 27 % au cours des cinq dernières années. Cela peut s'expliquer par une plus grande sensibilité du public à la maltraitance des enfants, mais aussi une augmentation de la détresse des familles: pauvreté, détérioration du tissu social, isolement... Les adultes doivent veiller au bien-être

des enfants. Lorsqu'un enfant est maltraité, il doit être protégé, d'abord par son milieu immédiat, sinon par un organisme professionnel pour que cesse de tels abus.

Si le film *Aurore* arrivait à convaincre un seul adulte de signaler la situation d'un enfant en détresse à la DPJ, ce film aura été utile. Dans une société tournée vers des valeurs de consommation et de paraître, il est insoutenable de savoir que d'autres Aurore vivent parmi nous et se couchent tous les soirs, vulnérables, apeurés, dans l'attente silencieuse qu'un adulte responsable et sensible leur vienne en aide ou appelle de l'aide pour eux. Ensemble, brisons le silence.

Même dans le doute, faire un signalement à la DPJ est judicieux. Ce sont alors les intervenants sociaux qui possèdent l'expertise, des médecins, des juges, qui pourront prendre des décisions qui s'imposent. Hériter et attendre est extrêmement destructeur pour l'enfant. Pour des milliers d'enfants, la souffrance n'est pas du cinéma, ne restons pas spectateurs.

### COMMENTAIRE

#### LETTRÉ AUX ÉLUS ET AUX LEADERS DE LA CÔTE-NORD

## Vous avez le devoir de tenir des propos respectueux

Raphaël Picard

Chef du Conseil des Innus de Pessamit

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai pris connaissance des propos malheureux tenus récemment par certains élus et leaders socio-économiques de la région. Ces propos témoignent d'une profonde ignorance et d'un mépris inacceptable, surtout de la part de personnes qui occupent des postes de responsabilité.



Raphaël Picard

Ces personnes ont réduit le débat à son niveau le plus bas par le biais d'une propagande haineuse. Il s'agit là d'une attitude inacceptable de la part de personnes en situation

de leadership, exerçant ainsi une influence sur les personnes qu'elles représentent. L'objectif visé est d'amener la population nord-côtère à de l'intolérance systématique envers les Innus. J'en appelle donc à la raison et à l'intelligence de toutes ces personnes, de ces gens silencieux qui nous appuient, pour que le débat qui nous anime demeure à un niveau acceptable.

Et, lorsque certains tomberont dans le niveau de débat désolant des derniers jours, j'espère que d'autres, qui respectent notre coexistence, s'insurgeront et ramèneront ces personnes à l'ordre.

Cela étant dit, j'aimerais rappeler certains éléments d'information. Depuis le début du recours engagé pour faire respecter nos droits et notre titre sur l'île René-Levasseur, JAMAIS je n'ai revendiqué des sommes d'argent. Ma bataille est celle de la reconnaissance de nos droits et de notre titre

aborigène. Il n'a jamais été question de revenir à des modes traditionnels de subsistance mais bien du droit de continuer nos activités traditionnelles telles que pratiquées de nos jours. Ceux et celles qui croient que les droits des autochtones sont seulement ceux qui existaient au moment du contact avec les Européens se trompent. Les droits des autochtones, notamment ceux des Innus, sont évolutifs et non figés; ils s'expriment aujourd'hui de façon moderne.

Il est incroyablement d'entendre certains prétendre que les Innus vivent dans le confort et dans le luxe. Toute personne sensée qui daigne s'informer de la situation réelle découvrira aisément que les Innus, comme la majorité des autochtones du Canada, vivent dans des conditions difficiles, voire précaires.

Les raisons de cette triste réalité ne sont pas dans le caractère « paresseux » ou parasite des Innus (un autre

préjugé), mais plutôt dans le carcan colonial découlant de la Loi sur les Indiens. Cependant, Pessamit fait des efforts énormes pour effectuer un rattrapage socio-économique, pour améliorer sa situation de sous-développement dans laquelle elle a été confinée par des décennies d'exclusion, de mise à l'écart et de ségrégation économique.

Il faudrait demander aux commerçants et aux hommes d'affaires de la région s'ils se sentent à l'aise avec les insultes proférées par leurs dirigeants. S'il fallait qu'ils nous perdent comme consommateurs, ce serait une tragédie. Nous injectons, bon an mal an, 25 millions \$ dans l'économie régionale.

Je conçois bien que nos actions pour faire respecter nos droits dérangent. Le racisme et l'intolérance sont présents sur la Côte-Nord et ils se manifestent davantage depuis que nous avons décidé de prendre les mesures nécessaires pour que cesse l'abus de nos droits.

Cette réaction est malheureuse mais elle ne saura en rien freiner la détermination autonomiste de mon peuple, pas plus que la résistance du Canada anglais dans les années 1960 et 1970 n'a pas ralenti le développement de la nation québécoise.

Si le gouvernement du Québec avait choisi la voie de la bonne foi dans la conduite des négociations plutôt que celle de la diversion et de la tromperie, nous n'en serions pas là. Je suis bien conscient que le fait d'utiliser les tribunaux pour faire respecter nos droits n'est pas la voie idéale.

Mais c'est notre seule alternative devant un gouvernement qui refuse de négocier de nation à nation, de gouvernement à gouvernement. Aussi, je compte sur la raison et le professionnalisme des maires et des leaders socio-économiques pour que le débat se poursuive dans le respect des uns et des autres, malgré nos différences d'opinion.